

Macron jabote à propos des « travailleurs détachés » et ordonne les ordonnances

lundi 11 septembre 2017 (Date de rédaction antérieure : 7 septembre 2017).

Définition : Jaboter, verbe intransitif :

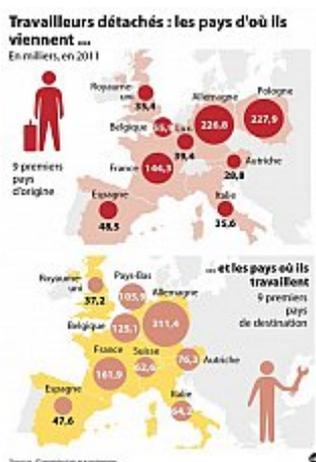
(En parlant des oiseaux) Crier en secouant le jabot.

familier, vieilli - Parler avec volubilité et à plusieurs. Des voisins qui jabotent.

Sommaire

- [Le travailleur détaché, \(...\)](#)
- [Une diversion aux ordonnances](#)

Durant le mois d'août, Macron a entrepris une tournée dans l'est de l'Union européenne pour convaincre les pays visités d'accepter un futur texte européen qui resserrerait les boulons sur le travail détaché.



« La directive telle qu'elle fonctionne est une trahison de l'esprit européen dans ses fondamentaux », a ainsi déclaré Macron le 23 août 2017. L'« esprit européen » peut-être, même si on ne sait pas trop ce que c'est, mais l'esprit de l'Union européenne, certainement pas : le texte sur le travail détaché n'est qu'un exemple des mesures libérales vantées pour peser sur les acquis sociaux et mettre les travailleurs et travailleuses en concurrence les uns avec les autres. La directive européenne de 1996 assimile le travail détaché à une prestation de service. En conséquence, un travailleur ou une travailleuse détaché n'est pas un travailleur/travailleuse qui se trouve travailler dans un pays autre que le sien et bénéficie (en principe) de conditions analogues à celles des travailleurs du pays. Un travailleur détaché est quelqu'un supposé travailler dans une entreprise et qui est mis par celle-ci à la disposition d'une entreprise d'un autre pays. Ses droits sont réduits et ses cotisations sociales sont supposées être payées dans le pays d'origine. Quel est le bénéficiaire du mécanisme ? Avant tout le patron français qui y recourt pour réduire le coût des salaires (d'autant qu'un travailleur ou une travailleuse détaché est parfois payé à un coefficient inférieur à sa qualification).

Le travailleur détaché, un bouc émissaire

Le travail détaché est un problème réel, auquel il faudrait répondre par le mot d'ordre « à travail égal, salaire égal ». Salaire égal signifiant, bien sûr, non seulement le salaire net, mais les cotisations sociales. Mais le travailleur détaché est devenu le bouc émissaire de tous ceux qui veulent avoir l'air de faire quelque chose contre la compétition économique sauvage tout en ne s'attaquant pas à la logique de la concurrence par les salaires. De Mélenchon à Le Pen, c'est « Feu sur le travail détaché » !

La directive doit être révisée, mais la discussion n'avance guère : les gouvernements des pays d'Europe orientale voient dans le travail détaché un moyen de faire baisser le chômage, même si leurs ressortissants sont traités en travailleurs de seconde zone.

En montant en première ligne, Macron espère obtenir quelques modifications plus tangibles du dispositif actuel. Il évoque diverses restrictions comme la limitation de la durée du détachement et dénonce, par exemple, les sociétés « boîtes aux lettres » domiciliées dans un pays où les charges sociales sont les plus faibles et qui n'ont aucune activité sinon le « détachement » de travailleurs et travailleuses. La tournée de Macron a ainsi été l'occasion d'un clash avec le gouvernement polonais [1].

Une diversion aux ordonnances

Que vise réellement Macron avec cette agitation ? D'abord, montrer qu'il joue un rôle moteur dans la « relance » de l'Union européenne après le sommet de Bruxelles de juin 2007. Pour arracher un compromis, il pourrait offrir aux pays d'Europe centrale et orientale un « deal » du type : vous acceptez de faire un geste sur les travailleurs détachés et on oublie que vous ne voulez accueillir aucun migrant, réfugié.

Mais surtout, Macron poursuit un objectif de politique intérieure. Alors que durant le mois d'août les cabinets ministériels et l'administration ont travaillé d'arrache-pied sur les projets d'ordonnance visant au rabotage, pour le moins, du droit du travail, il occupait la galerie avec un autre sujet propice à la démagogie, et consensuel parmi les principaux courants politiques français.

Henri Wilno, 7 septembre 2017

P.-S.

* A l'encontre, 11 septembre 2017 :

<http://alencontre.org/europe/france/france-macron-jabote-a-propos-des-travailleurs-detaches-et-ordonne-les-ordonnances.html>

Notes

[1] Le quotidien Le Monde rapportait, le 25 août 2017, la déclaration suivante de Macron : « La Pologne n'est en rien ce qui définit le cap de l'Europe », a-t-il lancé lors d'un point de presse à Varna (Bulgarie) au côté du président bulgare, Roumen Radev. La riposte polonaise de

M^{me} Szydolo, première ministre, fut la suivante, sur le site Wpolarityce.pl : « Peut-être ses déclarations arrogantes sont-elles dues à son manque d'expérience et de pratique politiques, ce que j'observe avec compréhension, mais j'attends qu'il rattrape rapidement ces lacunes et qu'il soit à l'avenir plus réservé. »

L'Elysée qui, dans les interprétations rétropédalées des « discours libres » de Jupiter n'a pas le statut de « fainéant », expliquait donc au Monde : « que les déclarations de M. Macron n'étaient pas « une critique des pays de l'Est, mais des critiques, formulées déjà par la Commission, sur le non-respect de principes européens importants par un gouvernement (et non par le peuple polonais) ». « Le président de la République a dit aussi ce matin qu'il continuait à travailler avec tous dans l'UE, y compris la Pologne. »

Si l'on en croit la philosophie de Brigitte Macron, telle qu'elle l'a exposée dans un numéro de Elle (18 août 2017) : « Je suis leibnizienne... Quand on regarde l'ensemble des choses, le monde n'est pas si mal. » Voilà ce que les sondé·e·s et les détaché·e·s n'ont pas encore compris. (Réd. A l'Encontre)